



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2011, Université de Picardie Jules Verne - UPJV.
hceres-02026874

HAL Id: hceres-02026874

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026874v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes

Licences – Vague B

ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LI120001126

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La licence mention Droit, proposée par l'Université de Picardie Jules Verne vise à l'obtention des savoirs académiques et méthodologiques traditionnellement attendus de ce diplôme. Elle se spécialise progressivement en troisième année au travers de deux parcours : l'un de Droit public, l'autre de Droit privé. Ceci permet principalement de poursuivre ses études au sein d'un master dans le domaine droit ou science politique, ou vise une insertion professionnelle correspondant soit à des emplois publics accessibles par concours soit à des emplois dans le secteur privé (notamment le secteur bancaire ou des assurances). Elle propose à cette fin, au dernier semestre, une unité de sensibilisation au monde du travail.

Centrée sur le maniement des outils et des méthodes propres au raisonnement juridique, la licence de Droit se présente comme une formation généraliste et en adéquation avec ses contenus. Elle répond aux objectifs poursuivis.

L'effectif total de la licence de Droit dépasse le millier d'étudiants.

Marginalement, la faculté de droit a choisi de créer un Collège du Droit et de la Science Politique qui peut accueillir 30 étudiants de licence à la fin du semestre 1, qui se verront proposer de suivre, en plus des cours de la licence, 30 heures par semestre de cours supplémentaires d'approfondissement et qui donneront lieu, à la fin du cursus, à la délivrance d'un Diplôme d'université.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	657
Nombre d'inscrits en L2	289
Nombre d'inscrits en L3	169
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	24 %/169 %
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	48,13 %
% de réussite en 5 ans	9,09 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est assez succinct et doit être complété par les informations (parfois plus complètes) présentées dans le document dit « d'autoévaluation ». De trop nombreuses informations demeurent néanmoins non disponibles (taux d'abandon, taux de réussite, par exemple).

Le projet pédagogique proposé par cette licence est cohérent dans ses objectifs disciplinaires et propose une spécialisation progressive vers les deux parcours de la troisième année à partir d'un socle d'enseignement fondamentaux en première et deuxième années. Toutefois, le caractère disciplinaire est très marqué dès le début de la formation compte tenu d'une faible place réservée aux unités de culture générale et de méthodologie du travail universitaire (4h30 de formation documentaire non notée) en contradiction avec les éléments du « Plan réussite en licence ».

Des éléments épars contribuent à un effort d'aide à la réussite, par exemple l'obligation pour les étudiants en difficultés de rencontrer un étudiant référent une heure par semaine. Les référents sont eux-mêmes encadrés par le responsable de la L1. De même, des séances de révision ont été organisées avant chaque session d'examen. Elles ont bénéficié à environ 200 étudiants de L1. Toutefois, le dispositif ne propose pas une cohérence d'ensemble, révélatrice d'un véritable plan d'aide à la réussite.

Des éléments préparent les étudiants à une orientation progressive vers une insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en master. Par exemple, en troisième année, figure un module de « sensibilisation au monde du travail ». Les stages, s'ils sont possibles, se font sur la base du volontariat et n'ouvre droit à aucune note ni crédits.

Ainsi, si des éléments sont affichés, voire revendiqués, ils ne sont cependant pas étayés par des analyses quantitatives de la situation effective des étudiants.

Le pilotage de la formation est assuré sous la conduite d'un responsable de la mention par les équipes pédagogiques, qui forment pour chaque année de la licence des commissions pédagogiques paritaires. Elles se réunissent deux fois par an et comprennent des étudiants élus.

L'Université met à disposition des statistiques relatives à l'origine des étudiants et vient de mettre en place un questionnaire d'évaluation des formations dont les résultats ne sont pas encore connus. En conséquence, il est dommage, qu'à ce jour, les outils d'évaluation et de suivi ne soient qu'en cours de développement de sorte que de trop nombreux éléments fassent encore défaut.

- Points forts :

- Le collège de droit.
- Un volontarisme dans le développement des outils de pilotage, alors même que les outils de suivi et d'évaluation sont encore à venir.

- Points faibles :

- Le processus d'autoévaluation ne semble pas convenablement maîtrisé ni décrit.
- La place mineure de la culture générale et des unités de méthodologie.
- Pas d'indicateurs chiffrés, aucune indication sur le devenir des étudiants.
- Le stage facultatif et non noté.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B



Recommandations pour l'établissement

A l'avenir, une plus grande attention devrait être portée à la constitution du dossier, de nombreux éléments demeurant absents ou insuffisamment développés.

L'établissement pourrait s'approprier le processus d'autoévaluation pour mieux l'utiliser. Les modalités concrètes pourront être décrites et son impact sur la formation mesuré.

Il paraît souhaitable que les outils d'évaluation, en cours de développement sous l'impulsion de l'Université, fassent l'objet d'une appropriation par l'équipe pédagogique.

Le stage, actuellement facultatif et non noté, pourrait être intégré dans la formation.

Les intitulés des unités d'enseignement gagneraient à être explicités pour révéler la cohérence d'ensemble plutôt qu'un intitulé chiffré (U1, U2...).